

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 octobre 2020

PLF POUR 2021 - (N° 3360)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° II-1261

présenté par
M. Kamardine et M. Reiss

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 54, insérer l'article suivant:****Mission « Enseignement scolaire »**

Le Gouvernement remet au Parlement, avant le 1^{er} avril 2021, un rapport sur l'évolution des dépenses budgétaires en 2021 en matière d'enseignement scolaire à Mayotte, notamment en ce qui concerne les dépenses budgétaires des programmes 140 et 141 dédiées à la montée en puissance des effectifs d'enseignants pour répondre aux 500 millions d'euros de constructions scolaires inscrits au contrat de convergence signé en 2019 pour les constructions scolaires sur la période 2019-2022 à Mayotte.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le gouvernement s'est engagé à construire plusieurs centaines de classes à Mayotte sur la période 2019-2022. Il est proposer qu'un rapport soit remis au Parlement sur la cohérence entre les constructions scolaires prévues et la montée en puissance des dépenses budgétaires dédiées aux effectifs d'enseignant des programmes 140 et 141 à Mayotte.